

SOCIETE GENERALE

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du Compte : M OU MME DELORME JACQUES
20 RUE DE LA LIBERTE
CLERMONT L HERAULT
34800 CLERMONT L HERAULT

Domiciliation CLERMONT HERAULT

(01431)

Identification nationale (RIB)

30003

Code Banque

01431

Code Guichet

00050403816

Numéro de Compte

27

Clé RIB

Identification internationale (IBAN)

IBAN FR76 3000 3014 3100 0504 0381 627

Identifiant international de la Banque (BIC)

SOGEFRPP



B2X1201C01915 EUR 110121 C 01431

**s par prélèvement automatique,
identité Bancaire ci-dessus.**

SG 20_(E) 703634_21 211 112_C_003609

N° de dossier de l'Emprunteur :
 Souscrit auprès de BNP Paribas Personal Finance, ci-après dénommé le prêteur -
 Etablissement de crédit - SA au capital de 546 601 552 euros - 542 097 902 R.C.S Paris
 Siège social : 1, boulevard Haussman - 75009 Paris
 N° ORIAS : 07 023 128 (www.orias.fr)

L'Emprunteur/L'Acheteur ci-après dénommé l'« Emprunteur » ou l'« Acheteur » :
 Civilité, Nom, Prénoms :

Nom de jeune fille :

Né(e) le : à :

Adresse :

Le Vendeur ou le Prestataire de service :

Nom vendeur :

Numéro vendeur :

Nature juridique : **SAS SFTE**

Capital social :

dont le siège social est : **techniparc de la bastidonne**

chemin de l'aumône vieille

13681 AUBAGNE CEDEX

siret : 391 953 023 00044

Numéro Siren :

Ville RCS :

Description de (des) bien(s) ou de la (des) prestation(s) de services :

Le descriptif doit être suffisamment détaillé et doit correspondre à ce qui est indiqué dans le bon de commande ainsi que dans le contrat de crédit.

Malement de P'ear

Le soussigné, en sa qualité de Vendeur ou de Prestataire de service, après avoir été informé par le Prêteur de l'acceptation du crédit dans le délai visé à l'article L. 312-52 du code de la consommation, certifie sous sa responsabilité :

- Que la livraison du bien à l'Acheteur et/ou la réalisation de la prestation de service a été réalisée conformément au contrat de vente conclu par ce dernier.
- Que l'offre de contrat de « crédit accessoire à une vente » a été signée par l'Emprunteur :
 - ☐ dans l'établissement du Vendeur ou du Prestataire de service ou en foire et salon
 - Que dans le cadre d'une vente réalisée dans l'établissement du Vendeur ou du Prestataire de service l'Acheteur : ☐ a demandé ☐ n'a pas demandé à être livré immédiatement dans les conditions prévues aux articles L. 312-47 et R. 312-20 du Code de la consommation, ramenant le délai de rétractation à la date de livraison du bien et/ou de la réalisation de la prestation de service, lequel ne peut jamais être inférieur à 3 jours ou excéder 14 jours.
 - ☒ au domicile de l'Emprunteur ou dans tout autre lieu que l'établissement du Vendeur ou du Prestataire de service.
 - ☐ par une technique de communication à distance (en Vente à Distance).

- Que le montant du versement comptant a été intégralement versé par l'Acheteur.

En conséquence, le soussigné, en sa qualité de Vendeur ou de Prestataire de service :

- demande au Prêteur de procéder à la mise à disposition des fonds d'un montant de euros au titre du contrat de crédit ci-dessus référencé.
- se reconnaît responsable et s'engage à rembourser le Prêteur, à sa première demande, à concurrence du montant total du financement et de toutes autres sommes stipulées au contrat de vente signé par l'Acheteur :
 - au cas où les stipulations ci-dessus n'auraient pas été respectées.
 - en cas d'inexactitude dans les informations mentionnées sur l'offre du contrat de vente ainsi que sur les présentes, ou tout autre document.

Fait à :

Date :
 Signature de Vendeur
 ou du Prestataire de service :

[Signature]

Cachet Commercial
SAS SFTE

techniparc de la bastidonne
 chemin de l'aumône vieille
 13681 AUBAGNE CEDEX
 siret : 391 953 023 00044

ATTESTATION DE LIVRAISON

L'Emprunteur/Acheteur reconnaît en signant la présente attestation sans réserve :

- que la livraison du bien et/ou la fourniture de la prestation de service ci-dessus désigné(e) a été pleinement effectuée conformément au contrat principal de vente préalablement conclu avec le Vendeur ou le Prestataire de service.
- que cette livraison ou fourniture est intervenue le :

Il reconnaît que conformément à l'article L. 312-48 du code de la consommation ses obligations au titre du contrat de « crédit accessoire à une vente » ci-dessus référencé prennent effet à compter de la livraison du bien ou de la fourniture de la prestation de service. En conséquence, il demande au Prêteur, par la signature de la présente attestation et en sa qualité d'Emprunteur, de procéder à la mise à disposition des fonds au titre dudit contrat de « crédit accessoire à une vente ».

Fait à :

Date :
 Signature Emprunteur :

[Signature]